

# CGT ANPE 13

Mr le Président du Tribunal de Grande Instance,  
Mr le Directeur de l'ASSEDIC Provence Val de Durance,

Le syndicat CGT ANPE 13 refuse la mise en application de la convention PARE et de sa nouvelle version de décembre 2002.

Cette convention qui permet entre autre une révision à la baisse des indemnités versées par l'ASSEDIC repoussent les privés d'emploi dans la misère et la précarité les plus absolues.

La CGT ANPE 13 proteste contre ces mesures rétroactives qui privent de leurs moyens de subsistances les plus précaires des salariés.

La secrétaire générale du syndicat,  
Sylvie Combes